

**Arrête Municipal N° 2025-T31 du 24/06/2025**

**Portant réglementation de la circulation sur la RD51D, du 30/06/2025 au 15/07/2025, à l'occasion de travaux de busage pour la création d'un accès, en agglomération, bourg de Nohant, commune de NOHANT VIC.**

**Le Maire de NOHANT VIC**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié approuvant la 8ème partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - signalisation temporaire,

Vu la demande présentée le 20/06/2025 par SAS Pierre Robert 36400 Nohant-Vic,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de régler la circulation,

**ARRETE**

**Article 1 :**

Du 30/06/2025 au 15/07/2025, à l'occasion de travaux de busage pour la création d'un accès, réalisés et organisés par SAS Pierre Robert et/ou ses sous-traitants, la circulation sera règlementée sur la RD51D, commune de NOHANT VIC.

**Article 2 :**

Au droit de la section règlementée, la circulation sera interdite à tous véhicules dans les 2 sens.

**Article 3 :**

La signalisation nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place, entretenue et déposée par SAS Pierre Robert et/ou ses sous-traitants.

**Article 4 :**

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché à :

- chaque extrémité des sections règlementées,

- la mairie concernée.

**Article 6 :**

Le Maire de NOHANT VIC

SAS Pierre Robert

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à :

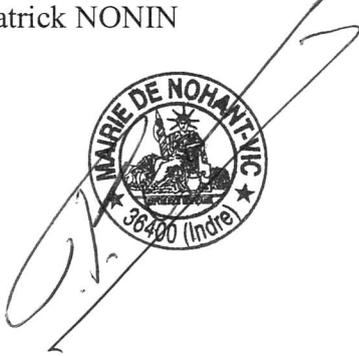
UT LA CHATRE

Compagnie gendarmerie La Châtre

Le SDIS - Les Rosiers - 36130 MONTIERCHAUME  
Le SAMU - 216 avenue de Verdun - 36000 CHATEAUROUX  
Région Centre Val de Loire - ERCVL36 - Service Transports

A Nohant-Vic, le 24/06/2025,

Le Maire de NOHANT VIC,  
Patrick NONIN



Voies et délais de recours: cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, devant le tribunal administratif de Limoges.